# L'ABEILLE.

*JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT.*

PAR BOULLIT, MAGNE & Cie.
No. 81, Rue Chartres.

CANAL STREET.....$12 ; payable comptant
NO. THREE STREET NORTH, $10 ; payable comptant

*NOUVELLE-ORLEANS:*
MARDI MATIN, 13 AVRIL 1841.


POUR GOUVERNEUR :
## HENRY JOHNSON.

## DESASTREUSE NOUVELLE !!

Le pays vient de faire une immense perte. Le Président HARRISON est mort le 4 avril à minuit et demi, après une courte maladie provenant, à ce qu'il paraît, du travail excessif qu'il s'était imposé depuis son entrée en fonctions. C'est avec une profonde douleur que nous annonçons à nos lecteurs cette affligeante nouvelle. Plus tard nous donnerons les détails de sa maladie et de sa mort.

Nous n'avons pas le courage de nous occuper en ce moment du moyen de régulariser le témoignage extérieur de l'affliction causée par cette grande perte. La consternation de tous les esprits indique assez, du reste, que toute suggestion de cette nature serait inutile.

Voici la traduction de la circulaire envoyée à cette occasion par les membres du cabinet :

WASHINGTON, 4 avril 1841.

La providence ayant subitement enlevé de ce monde WILLIAM HENRY HARRISON, Président des Etats-Unis, nous avons cru de notre devoir, pendant le récès du Congrès et en l'absence du Vice-Président du siège du gouvernement, d'annoncer au pays cette affligeante nouvelle.

Il est mort à la maison Présidentielle, ce jour, quatrième d'avril, A. D. 1841, à minuit et demi.

Accablé comme nous, sous le poids d'un événement si inattendu et si déplorable, le peuple des Etats-Unis trouvera un motif de consolation, en apprenant que sa mort a été calme et résignée comme sa vie avait été patriotique, utile et distinguée; et que ses dernières paroles ont été pour la perpétuité de la Constitution et le maintien de ses vrais principes. A minuit, comme pendant sa vie, le bonheur de son pays dominait toutes ses pensées.

DANIEL WEBSTER,
Secrétaire d'état.
THOMAS EWING,
Secrétaire du Trésor.
JOHN BELL,
Secrétaire de la Guerre.
J. J. CRITTENDEN,
Avocat-Général.
FRANCIS GRANGER,
Maître général des Postes.

La mort du général Harrison a porté partout la consternation et le deuil. Le 4 mars il était au capitole, exprimant ses vues régénératrices pour le bonheur des masses, et le 4 avril, un mois après, il n'était plus. Quel terrible exemple de l'instabilité des choses humaines!

C'est la première fois, depuis l'établissement de notre gouvernement, qu'un président meurt dans l'exercice de ses fonctions; et ce président meurt dans le premier mois de son administration, avant d'avoir imprimé à la machine gouvernementale l'impulsion qu'il croyait indispensable, avant d'avoir pu appliquer les saines doctrines qu'il s'entourait de professer. D'autres, dans'il, ont promis pour ne pas tenir, on verra si le tiendrai ce que j'ai promis, moi. Et son cœur battait de joie en pensant qu'il pourrait prouver ce qu'il avançait et que la grande et difficile tâche de ramener l'administration à sa pureté primitive n'était pas au-dessus de ses forces. Tout tant à la fin d'une carrière toute entière consacrée au service de ses concitoyens, n'était-il pas naturel, en effet, qu'il suivit jusqu'à la fin l'impulsion de cet ardent patriotisme et de cet ineffable amour de ses semblables, notre penchant qui l'avaient constamment animé. Mais hélas! il ne lui était pas réservé de pouvoir accomplir tout le bien qu'il médit. Frappé au moment où il préparait les documents destinés à éclairer le Congrès, à sa session extraordinaire, sur la situation et les besoins de la république, la pensée de laisser son œuvre inachevée aurait empoisonné ses derniers moments, si des considérations d'un ordre plus élevé n'avaient exercé sur lui leur salutaire influence.

Mais la pureté de ses intentions, la sincérité de ses sentiments religieux et cette confiance en la providence pour la cause sacrée de la liberté, confiance qui n'abandonne jamais les hommes de ce caractère, expliquent suffisamment le calme de sa fin. Tout le bien qu'il avait été en son pouvoir de faire soit pour son pays, soit pour ses concitoyens, soit pour ses semblables, il l'avait fait sans égoïsme, sans ostentation, et l'on sait qu'une mort paisible et calme doit suivre une vie noble et sans tache.

Pour lui le temps de la justice a sonné; et maintenant qu'on ne peut plus voir en lui un adversaire politique, chacun s'empressera sans nul doute de lui accorder la justice qu'on lui refusait de son vivant. On ne mettra plus en question ses aptitudes militaires, ni son honnêteté, ni sa capacité; car il n'est plus sur le chemin de personne et l'on sait que toutes les petites passions s'arrêtent au bord du tombeau.

Une assemblée provisoire d'citoyens de cette ville a été tenue hier soir à la Bourse St. Louis. Le colonel Christy, après l'avoir appelé à l'ordre, a proposé l'ajournement avant l'organisation, cette assemblée ayant été convoquée à la hâte et sans qu'il en ait été donné avis suffisant; il a en outre proposé de nommer un comité, par l'organe des journaux, immédiatement de toutes les habitants de la Nouvelle-Orléans pour l'époque et dans les lieux qu'il jugera convenable, à l'effet de prendre des mesures nécessaires pour payer le tribut de respect dû à la mémoire du Président des Etats-Unis. L'assemblée a ensuite ajourné.

Messieurs les Editeurs de l'*Abeille*,

Votre numéro du 5 courant, en parlant du nouveau Conseil de Ville de la ère municipale fut l'énumération de plusieurs mesures urgentes dont il lui convenait de lui faire ordonner la exécution le plus tôt possible dans l'intérêt de la représentants.

Mais il en omet une entr'autres, qui nous paraît tellement importante, que connaissant l'excellent esprit qui vous dirige, nous espérons que vous voudrez bien la faire connaître en publiant ces lignes; ce serait de débarrasser enfin l'entourage de la Place d'Armes des nuisances barbares et bien que les marchands de fruits en fait par construire d'une manière permanente, en dépit des ordonnances et sans être assujettis à payer aucun droit, par suite de l'incurie ou l'insouciance de la police municipale.

N'est il pas inconvenant, en effet, pour ne pas dire plus, que la seule place publique un peu passable que possède la 1ère. municipalité, soit entaché et dégradée par ces espèces d'ajoupas, qui jugent à l'inconvenient très majeur de former des cloques infectes, surtout l'été, cette non moins grand de la gêter et détériorer tellement, que nous ne doutons pas que ce sont les causes principales qui empêchent les Dames de s'y promener !....

A quoi servi les dépenses faites pour la mise pour son embellissement ? par la raison et depuis sans doute, il y a longtemps où à peu près que vers le dimanche voir le jet d'eau, qui quoi qu'on en puisse dire en vaut cependant la peine, et la grille en fer qui entoure ladite place est en grande partie masquée et remplacée par les cabanes en question, sans compter la saleté de ces dernières, habitées nuit et jour par les marchands qui les ont construites.

Il y a quelques années une ordonnance fut passée pour créer un marché aux fruits sur la Place Antoine. Si cette ordonnance eut été mise à exécution les principaux avant gre qui en fussent résultés sont les suivans :

1o. D'abord la Place n'eut plus eu son entourage en partie transformée en sales boutiques comme il l'est aujourd'hui tenant; 2o. la population eut possédé un marché qui lui manque et dont l'utilité est trop évidente pour chercher à la démontrer; 3o. ce marché eut augmenté les revenus de la 1ère. municipalité qui en a tant besoin; 4o la position centrale et près de l'église, du vaste et &c. qu'occupe la Place Antoine, semblait le choix de ce lieu excellent; 5o. c'eut été un embellissement pour le quartier, &c. &c.

Malheureusement cette ordonnance si évidemment avantageuse à tous égards resta comme lettre morte dans les cartons du Conseil, et par contre-coup notre pauvre Place d'Armes est demeurée également exposée et défigurée par les barraques des marchands de fruits.

Or, Messieurs les Editeurs, nous vous prions de concilier aussi à nos aldermen de faire revivre cette ordonnance, de l'exécuter enfin, persuadés que la reconnaissance qui vous est due pour les bons conseils que vous leur avez déjà dénoncé dans votre No. du courant en sera ainsi augmentée, et vous assurera au moins celle de

*Beaucoup de vos concitoyens et abonnés.*

## FLORIDE

Une lettre annonce que dans le mois de mars on a capturé ou reçu environ 500 indiens dont 220 sont en chemin pour la Nouvelle Orléans.

On parle aussi d'émissaires envoyés à Sam Jones pour l'engager à se rendre; en assure qu'il ne sera plus tiré un coup de fusil; on assure enfin que tout va pour le mieux; mais le fait est que ce sont toujours les mêmes contes qui nous arrivent à peu près régulièrement et qui reçivent invariablement peu après d'éclatans démentis.

D'après le *New York Herald*, on a découvert dans Wall street des traites fausses pour une somme de $50000 environ. Ces traites sont tirées par la banque d'Orléans à Albion sur Patchin de la banque de Cite, Albany, à l'ordre M. Charles F. Mitchell.

On se rappelle que M. Turnan fut assassiné dans son lit il y a quelques jours par son mulâtre à bord du steamer Clipper. Il paraît qu'il est maintenant hors de danger.

## *EXTERIEUR.*

### AMERIQUE DU SUD.

Nous trouvons dans les journaux de New-York des nouvelles de Buenos-Ayres jusqu'au 23 janvier.

Il paraît que Lavalle a encore éprouvé plusieurs défaites et que en cause maintenant est tout-à-fait perdue.

Le terme du gouverneur Rosas étant expiré, il a fait ridicule de démission de sa part et de refus de l'accepter de la part de la Législature s'est renouvelée.

### BOLIVIA.—RIO JANEIRO.

Nous apprenons par voie de Rio-Janeiro et Bahia que qu'il y avait eu des troubles sérieux à Bolivia, à l'occasion des élections, et que plusieurs personnes y avaient perdu la vie.

Les nouvelles apportées à Rio par le [illegible] Lavalle, lui-même [illegible] perdue.

[illegible] bourd des troubles et rien que des trouvailles.

## VARIETES.

### LE [illegible] DE MADAME DE SOLANGE.

[illegible] *l'Abeille d'hier.*]

XI.

Ce fut [illegible] Antroloisot Jeanne chez [illegible] quis. Les [illegible] soigneusement fermés et [illegible] une lampe de nuit [illegible] seule sa douteuse lueur. Mais lorsque les yeux de la jeune fille se furent accoutumés à la demi-obscurité qui y régnait, elle ne put retenir un cri de surprise à l'aspect sombre et dévaste de l'appartement. Les rideaux, les meubles et les tableaux avaient été enlevés. Une tapisserie dont les personnages livides semblaient vaciller à la vague lueur de la lampe, garnissait seule la muraille et leur donnait un aspect encore plus sombre. Le bruit des pas de la jeune fille, amorti par un double tapis, n'avait point sans doute été entendu du vieillard, car il trouva Jeanne approche de son lit sans rideaux et put le contempler avec une douloureuse surprise.

Il était étendu, la tête nue, les yeux fermés et les mains jointes; ses cheveux négligés et sans poudre tombaient épars sur ses joues creuses, et de longues rides blêmâtres traversaient son front pâle, et ses lèvres desséchées laissaient échapper un souffle entrecoupé.

La jeune fille joignit ses mains et se laissa glisser à genoux près du lit. Ce mouvement parut tirer le marquis de sa torpeur. Il ouvrit les yeux, souleva la tête et aperçut Jeanne. Celle-ci saisit une de ses mains, qu'elle couvrit de pleurs et de baisers.

—C'est moi, mon père, dit-elle; ne me reconnaissez vous point?

Le vieil ard la regarda fixement: puis, dégageant la main qu'elle tenait.

—Interdit murmura-t-il. Plus de soleil.... plus de bruit.... plus rien!....

—Mon père! s'écria Jeanne épouvantée en se redressant.

Il y avait dans ce cri un effroi si tendre et si poignant qu'il pénétra jusqu'au cœur du marquis. Il regarda fixement la jeune fille, et un éclair traversa ses yeux.

—Jeanne, dit-il en étendant les mains.

—Oui, mon père, oui, votre Jeanne bien-aimée, reprit la jeune fille en l'entourant de ses bras; regardez-moi. Oh! que vous êtes pâle, mon Dieu!

—Ne m'ont interdit, répéta le vieillard.

—Ne le croyez pas, mon père.

—Regarde plutôt, murmura-t-il en promenant les yeux autour de lui.... Ils m'ont tout ôté, jusqu'à la chambre où je vivais depuis dix années.

—Cette chambre! vous y êtes, mon père.

—Fy suis, dit-il, fille! Où sont alors ce grand tableau, une bibliothèque, les portraits de ma famille, la pendule d'écaille que j'étais à entendre sonner la nuit! .... Non, non! Il n'est mie cette grande tapisserie pour me tromper; mais ceci est une toupie, voisin! Fais attention en sortant, et tu liras mon nom au dessous. Ils m'ont descendu au cercueil tout vivant, Jeanne, parce que j'étais interdit.

—Oh, mon père, mon père! revenez à vous!

—Regarde plutôt, ajouta le marquis en montrant avec une main presque d'homme ses cheveux défaits et son linge souillé. Ils m'ont refusé jusqu'aux soins de chaque jour; je ne suis plus pour eux qu'un cadavre!

—Et comme si une pensée d'orgueil traversait son affliction:

—Mais il n'importe, continua-t-il d'un ton de triomphe, j'ai refusé de signer, Jeanne. Ah! ah! ah! elle croyait me faire céder comme autrefois, mais pour tout ce que j'ai résisté à Dieu. Ne trains pas, va, Jeanne, ton vieux grand-père. Quelle vieuse enfonte, c'est-elle la mort avec elle, je reprendrai comme avant : Je refuse! je refuse! je refuse!

—Mon père, s'écria Jeanne éperdue, oh! mon père, c'est moi qui suis cause de tout! Si j'avais obéi, vous seriez encore libre et heureux. Mais vous ne m'entendez point, mon père; il faut que vous quittiez ce cachot; vous en avez le droit. Venez!

—Tout-à-coup, dit le vieillard, dont la préoccupation en était déjà plus le même; taisez-vous! c'est l'heure où il va paraître.

—Qui cela, mon père?

—Plus bas, plus bas! Il y a un Dieu même pour les misérables, Jeanne. Ils ont cru m'ôter la vue du soleil; mais j'ai vu quand même, malgré eux chaque jour.

—Que dites-vous?

—Regarde de ce côté, sous cette croisée : un rayon s'y glissera bientôt.... Il ne brille qu'un instant, mais il revient tous les jours et je compte les heures en l'attendant. Grâce à lui je suis qu'il y a encore un soleil sur la terre. Mais surtout n'en dis rien à ta mère, Jeanne, n'en parle à personne; ils m'ôteraient mon rayon.

—Mon père! mon père! dit la jeune fille attendrie, vous souffrez, donc bien de votre captivité!

—Si je souffre! ah! tu ne sais pas ce que c'est qu'être muré en vie, sans rien, Jeanne. Il y a des minutes où je doute de ma vie et où ce lit me paraît quelquefois. Oter ses habitudes à un vieillard, vous n'est comme si l'on voulait changer son cœur de place. Je ne cherche point même au milieu de cette dévastation. Le moindre enfoncé tout ce que mon œil connaissait, tout ce qui me rappelait quelque chose. En vidant cette chambre, ils ont vidé mes souvenirs; je ne me souviens plus je ne dis rien plus, je cherche le monde actuel et ne m'y trouve rien.

—Se peut-il, O mon Dieu!

—Oh! si je pouvais sortir, reprit le vieillard d'un ton plaintif, une heure.... une minute!.... Jeanne, ne peut-tu me délivrer sans qu'il le sache? Le temps seulement de voir le ciel, d'entendre mes oiseaux; de sentir un peu d'air dans mes cheveux. Jeanne, faudra-t-il donc mourir au fond de ce séjour terre?

Il avait les mains jointes et sanglotait comme un enfant. La jeune fille éperdue se jeta dans ses bras.

—Non, non, mon père! s'écria-t-elle suffoquée de larmes, on vous rendra la liberté, vous serrez le jour.

—Quand cela?

—Sous deux temps, mon père!

Elle s'était élancée vers la sonnette, dont elle tira vivement le cordon. La porte s'ouvrit, et Mme. de Solange parut.

—Que mon père soit libre, madame, s'écria la jeune fille en courant vers elle, qu'il soit heureux : je consens à épouser M. de Lancy.

XII.

Huit jours après, les cloches de Saint-Louis sonnaient à pleines volées, et une longue file de carosses serpentait la place de l'église. On y célébrait le mariage du comte avec Mlle. de Solange.

Pierre de l'autre se tenait le marquis, en habit de fête, regardant, la tête haute, les nobles et riches fenêtres et écoutant le chant des orgues d'un air ravi.

L'union prononcée, au moment où le prêtre se retirait, Jeanne se leva chancelante et comme égarée; mais ses jeunes cousines prenant autour d'elle, rencontrèrent le vieillard; elle s'élança vers lui par un mouvement d'une sinistre désespéré, et, se jetant dans ses bras

Réjouissez vous, mon père, s'écria-t-elle; désormais vous serez libre et heureux.

De retour à l'hôtel, les nouveaux époux trouvèrent le notaire qui apportait à signer des quittances et actes authentiques. A cette vue les deux familles se retirèrent par les différents appartements, et le comte se débarrasser enfin l'entourage de la Place d'Armes des nuisances barbares et bien que les marchands de fruits en fait par construire d'une manière permanente, en dépit des ordonnances et sans être assujettis à payer aucun droit, par suite de l'incurie ou l'insouciance de la police municipale.

N'est il pas inconvenant, en effet, pour ne pas dire plus, que la seule place publique un peu passable que possède la 1ère. municipalité, soit entachée et dégradée par ces espèces d'ajoupas, qui jugent à l'inconvenient très majeur de former des cloques infectes, surtout l'été, cette non moins grand de la gêter et détériorer tellement, que nous ne doutons pas que ce sont les causes principales qui empêchent les Dames de s'y promener !....

A quoi servi les dépenses faites pour la mise pour son embellissement ? par la raison et depuis sans doute, il y a longtemps où à peu près que vers le dimanche voir le jet d'eau, qui quoi qu'on en puisse dire en vaut cependant la peine, et la grille en fer qui entoure ladite place est en grande partie masquée et remplacée par les cabanes en question, sans compter la saleté de ces dernières, habitées nuit et jour par les marchands qui les ont construites.

Il y a quelques années une ordonnance fut passée pour créer un marché aux fruits sur la Place Antoine. Si cette ordonnance eut été mise à exécution les principaux avant gre qui en fussent résultés sont les suivans :

1o. D'abord la Place n'eut plus eu son entourage en partie transformée en sales boutiques comme il l'est aujourd'hui tenant; 2o. la population eut possédé un marché qui lui manque et dont l'utilité est trop évidente pour chercher à la démontrer; 3o. ce marché eut augmenté les revenus de la 1ère. municipalité qui en a tant besoin; 4o la position centrale et près de l'église, du vaste et &c. qu'occupe la Place Antoine, semblait le choix de ce lieu excellent; 5o. c'eut été un embellissement pour le quartier, &c. &c.

Malheureusement cette ordonnance si évidemment avantageuse à tous égards resta comme lettre morte dans les cartons du Conseil, et par contre-coup notre pauvre Place d'Armes est demeurée également exposée et défigurée par les barraques des marchands de fruits.

Or, Messieurs les Editeurs, nous vous prions de concilier aussi à nos aldermen de faire revivre cette ordonnance, de l'exécuter enfin, persuadés que la reconnaissance qui vous est due pour les bons conseils que vous leur avez déjà dénoncé dans votre No. du courant en sera ainsi augmentée, et vous assurera au moins celle de

*Beaucoup de vos concitoyens et abonnés.*

## FLORIDE

Une lettre annonce que dans le mois de mars on a capturé ou reçu environ 500 indiens dont 220 sont en chemin pour la Nouvelle Orléans.

On parle aussi d'émissaires envoyés à Sam Jones pour l'engager à se rendre; en assure qu'il ne sera plus tiré un coup de fusil; on assure enfin que tout va pour le mieux; mais le fait est que ce sont toujours les mêmes contes qui nous arrivent à peu près régulièrement et qui reçivent invariablement peu après d'éclatans démentis.

D'après le *New York Herald*, on a découvert dans Wall street des traites fausses pour une somme de $50000 environ. Ces traites sont tirées par la banque d'Orléans à Albion sur Patchin de la banque de Cite, Albany, à l'ordre M. Charles F. Mitchell.

On se rappelle que M. Turnan fut assassiné dans son lit il y a quelques jours par son mulâtre à bord du steamer Clipper. Il paraît qu'il est maintenant hors de danger.

## *EXTERIEUR.*

### AMERIQUE DU SUD.

Nous trouvons dans les journaux de New-York des nouvelles de Buenos-Ayres jusqu'au 23 janvier.

Il paraît que Lavalle a encore éprouvé plusieurs défaites et que en cause maintenant est tout-à-fait perdue.

Le terme du gouverneur Rosas étant expiré, il a fait ridicule de démission de sa part et de refus de l'accepter de la part de la Législature s'est renouvelée.

### BOLIVIA.—RIO JANEIRO.

Nous apprenons par voie de Rio-Janeiro et Bahia que qu'il y avait eu des troubles sérieux à Bolivia, à l'occasion des élections, et que plusieurs personnes y avaient perdu la vie.

## VENTES DU SHERIF.

Madame Paul Pandelly (Euphrasine Dauliez) vs Joseph Brelos Aubert (Gabriel Julien intervenant).

COUR DE PAROISSE.—No. 12708.—En vertu de deux ordres de ventes faites à moi adressés par l'honorable Cour de Paroisse, situs et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, il sera vendu rue d'Orléans, entre les rues Royal et Bourbon, dans cette ville, mardi, le 27 avril 1841, à 10 heures a. m.

L'établissement connu sous le nom de Restaurant d'Orléans.

Aussi—Les vins et liqueurs de fût et bouteilles. Saisis dans l'affaire ci dessus. Conditions, comptant.

12 av. Shérif de la Paroisse d'Orléans.

Il Levergne contre Gibson & L. R. Gaienoté.

COUR DE PAROISSE.No. 12,343.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour de Paroisse dont et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, il sera vendu, sur le 1 darke entre les rues Gravier et Perdido dans cette ville, mercredi le 28 avril 1841 à 10 heures A. M.

Le job offre du Tom American, saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions, comptant.

12 avril V. ALLAIN,
Shérif de la paroisse d'Orléans.

Sheldon S. Clark vs George M. Lee et als.

COUR DE DISTRICT.—No. 9097.—En vertu d'un ordre de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Cour de District du premier district judiciaire de l'Etat de la Louisiane, siégeant en vertu de l'acte du Congrès de Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, lundi 17 mai 1841, à midi, les propriétés ci-après décrites, savoir :

1o. Le lot de terre situé et étant dans le faubourg Annonciation, audessus de cette ville, désignés par les numéros six, deux, trois, quatre, cinq, sept et huit, dans l'ensemble compris entre les rues Euterpe, Prytanée, Turpitude et Nassau, sur un plan dressé par C. F. Zimpel, depuis voyer de la ville, le 12 septembre 1838.

1o. Le lot No. deux, mesure 27 pieds 2 pouces et 3 lignes de face à la rue Euterpe sur 141 pieds 10 pouces et 6 lignes de profondeur.

2o. Le lot No. trois, mesure 29 pieds 1 pouce et trois lignes de face à la dite rue Euterpe sur 111 pieds 10 pouces et 6 lignes de profondeur.

4o. Le lot No. quatre mesure 27 pieds sept pouces et 3 lignes de face à la rue Euterpe, sur 111 pieds 10 pouces et 6 lignes de profondeur.

5o. Le lot No. cinq, mesure 30 pieds de face à ladite rue Euterpe sur 111 pieds 10 pouces et 6 lignes de profondeur.

7o. Le lot No. sept, mesure 30 pieds deux pouces de face à ladite rue Prytanée, sur 111 pieds 10 pouces et 3 lignes de profondeur.

8o. Le lot No. huit, mesure 30 pieds 2 pouces de face à la rue Prytanée sur 111 pieds 10 pouces et 3 lignes de profondeur, le tout mesure à plaisir, ensemble avec toutes les dépendances et améliorations qui y trouvent, savoir : droits, privilèges et avantages y appartenant et pouvant y appartenir, tels que le dit lots, mesures et bornes, le tout suivant formes des lotes 1, 2, 11, 12, sur le plan originaire du dit faubourg, déposé au greffe de Pierre Pedescleaux, notaire public.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions:—comptant.

J. L. THELEN,
Shérif de la Cour de District du District.

Lundi 4 Janv 30.

VENTE PAR LE CORONER.

ETAT DE LA LOUISIANE—Paroisse de Jefferson.

La Cour de District de la Banque de l'Etat de la Louisiane contre Josette Bundy.—No. 19,782 En vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour de Paroisse dont et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, il sera vendu rue d'Orléans, entre les rues Royal et Bourbon, dans cette ville, mardi, le 27 avril 1841, à 10 heures a. m.

L'établissement connu sous le nom de Restaurant d'Orléans.

Aussi—Les vins et liqueurs de fût et bouteilles. Saisis dans l'affaire ci dessus. Conditions, comptant.

12 av. Shérif de la Paroisse d'Orléans.

Il Levergne contre Gibson & L. R. Gaienoté.

COUR DE PAROISSE.No. 12,343.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour de Paroisse dont et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, il sera vendu, sur le 1 darke entre les rues Gravier et Perdido dans cette ville, mercredi le 28 avril 1841 à 10 heures A. M.

Le job offre du Tom American, saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions, comptant.

12 avril V. ALLAIN,
Shérif de la paroisse d'Orléans.

Sheldon S. Clark vs George M. Lee et als.

COUR DE DISTRICT.—No. 9097.—En vertu d'un ordre de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Cour de District du premier district judiciaire de l'Etat de la Louisiane, siégeant en vertu de l'acte du Congrès de Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, lundi 17 mai 1841, à midi, les propriétés ci-après décrites, savoir :

1o. Le lot de terre situé et étant dans le faubourg Annonciation, audessus de cette ville, désignés par les numéros six, deux, trois, quatre, cinq, sept et huit, dans l'ensemble compris entre les rues Euterpe, Prytanée, Turpitude et Nassau, sur un plan dressé par C. F. Zimpel, depuis voyer de la ville, le 12 septembre 1838.

1o. Le lot No. deux, mesure 27 pieds 2 pouces et 3 lignes de face à la rue Euterpe sur 141 pieds 10 pouces et 6 lignes de profondeur.

2o. Le lot No. deux mesure 28 pieds 4 pouces et 3 lignes de face à la même rue sur 111 pieds 10 pouces et 6 lignes de profondeur.

3o. Le lot no trois, mesure 29 pieds 1 pouce et trois lignes de face à la dite rue Euterpe sur 111 pieds 10 pouces et 6 lignes de profondeur.

4o. Le lot no. quatre mesure 27 pieds sept pouces et 3 lignes de face à la rue Euterpe, sur 111 pieds 10 pouces et 6 lignes de profondeur.

5o. Le lot no. cinq, mesure 30 pieds de face à ladite rue Prytanée, sur 111 pieds 10 pouces et 3 lignes de profondeur.

6o. Le lot no. huit, mesure 30 pieds 2 pouces de face à la rue Prytanée sur 111 pieds 10 pouces et 3 lignes de profondeur, le tout mesure à plaisir, ensemble avec toutes les dépendances et toutes les droits, chemins, servitudes, privilèges et avantages y appartenant et pouvant y appartenir, tels que le dit lots, mesures et bornes, le tout suivant formes des lotes 1, 2, 11, 12, sur le plan originaire du dit faubourg, déposé au greffe de Pierre Pedescleaux, notaire public.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions:—comptant.

J. L. THELEN,
Shérif de la Cour de District du District.

Lundi 4 Janv 30.

VENTE PAR LE CORONER.

ETAT DE LA LOUISIANE—Paroisse de Jefferson.

La Cour de District de la Banque de l'Etat de la Louisiane contre Josette Bundy.—No. 19,782 En vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour de Paroisse dont et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, il sera vendu rue d'Orléans, entre les rues Royal et Bourbon, dans cette ville, mardi, le 27 avril 1841, à 10 heures a. m.

L'établissement connu sous le nom de Restaurant d'Orléans.

Aussi—Les vins et liqueurs de fût et bouteilles. Saisis dans l'affaire ci dessus. Conditions, comptant.

12 av. Shérif de la Paroisse d'Orléans.

## AMUSEMENTS.

### THEATRE D'ORLEANS.

MARDI, 13 avril 1841.

*Pour la première représentation de*

### MLLE. FANNY ELSSLER.

LA DAUPHINE.

Ballet pantomime en 3 actes, dans lequel Mlle. Fanny Elssler exécutera les pas de danse et variations qui ont remporté par MM. Saint-Léon, Perrot et Mlle Adeline.

LES MEMOIRES D'UN COLONEL,

Vaudeville en 1 acte.

Le spectacle sera terminé par

LA CRACOVIENNE,

Danse de caractère, exécutée par MLLE. FANNY ELSSLER.

Prix des places pour les représentations de Mademoiselle Fanny Elssler :

| | |
|---|---|
| Premières, | |
| Secondes, | |
| Loges grillées, | 3 piastres. |
| Galeries, | |
| Parquets, | 2 piastres. |
| Baignoires, | |
| Parterres, | |
| Troisièmes, | 1 piastre. |

L'ADMINISTRATION du Théâtre d'Orléans a l'honneur de prévenir le public qu'elle a entraîné un engagement pour quelques représentations avec Mlle FANNY ELSSLER. Les représentations auront lieu les mardi, jeudi et samedi de chaque semaine. Les personnes qui désireront retenir des places pour les mardi et jeudi le pourront obtenir aux comptoirs du théâtre. Le samedi seulement un jour d'avance pourra être accordé pour retenir les places réservées aux abonnés au théâtre, au théâtre, le vendredi et les autres jours de représentation du samedi et après la clôture du tableau de la soirée aux bureaux du public. Ce n'est pas pour être celui qui pourrait le mieux concilier les avantages des abonnés et des habitués du Théâtre d'Orléans, et les intérêts de la nouvelle administration.

N. B. Les personnes qui auront retenu des loges ou des places auxquelles elles sont intéressées à prendre et en billets à la représentation avant 2 heures de l'après midi.

9 avril—3

### THEATRE AMERICAIN.

Dernière représentation des

CATARACTES DU GANGE,

Drame qui sera joué dans cette circonstance comme précédemment.

Mardi, 13 avril. MITAUD.

LES CATARACTES DU GANGE
OU LA FILLE DU RAJAH,

Avec costumes et décorations nouvelles. La scène représentera une chute d'eau véritable et le reste de la troupe équestre pittoresque.

Le spectacle sera terminé par une foule d'exercices choisis exécutés par les sujets de la troupe.

Terminé par

BILLY BUTTON.

### SALLE D'ORLEANS.

MERCREDI, 13 AVRIL.

BAL MASQUE.

Les bals continueront tous les lundis, mercredis et samedis soirs durant la saison.

Prix d'entrée—Cavaliers.....$2.

11 avril MITAUD.

*SALLE DE LA LOUISIANE.*

*Rue St. Louis entre Chartres et Royale.*

SAMEDI SOIR 17 AVRIL.

BAL PARE ET MASQUE.

Ceux qui auront les bonnets de chaque semaine et les billets de chaque semaine.

Prix d'Entrée, Cavaliers.....$1 50.

GRANDS CONCERTS DÉTÉ,

AT

JARDIN DE L'ARROLLTON.

Les concerts seront composés de 40 musiciens conduits par MM. CORINET, LEHMANN et autres. Les bals le dimanche, pendant la saison, qui dure encore quelques semaines.

La compagnie du Rail Road a mis un soin particulier pour rendre ces promenades aussi agréables que possible. Les trains partiront de la Place d'Orléans, à 4 heures de l'après midi, et seront disposés aux mouvements gymnastiques.

Prix d'entrée.....50 cents.

N. B. Les trains seront disposés de tout ce que le marché offrira de meilleur et rafraîchissements de toutes sortes seront servis à ceux qui en feront la demande.

12 avril

LEÇON DE LA LOUISIANE

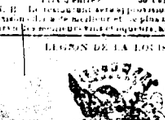

Chevaux du Jardin.

Les chevaux du Jardin Zoologique de la Place d'Orléans, sont tous les jours de 2 à 5 heures, à la disposition du public, pour les leçons de Monsieur le Lieutenant Colonel Gibbs Bates, à l'Arsenal de la Louisiane.

J. E. FORSTALL,
Aide de Camp.

AUX HABITANTS ET AUX MEDECINS

Les soussignés appellent l'attention des habitants de la Louisiane et des environs, sur la supériorité de leur Sirop de Salsepareille, Sirop de Pensée, Sirop de Mûres, Sirop de Pensée, Sirop de Mûres, Sirop de Pensée, Sirop de Mûres